

PROGRAMME

CARTOGRAPHIE SONORE
à Cartographie sonore pour la détermination des zones susceptibles d'être du domaine du contrôle réglementaire d'exposition au bruit du personnel

EVALUATION REGLEMENTAIRE DES NIVEAUX D'EXPOSITION AU BRUIT
à Mesurage des niveaux d'exposition au bruit en milieu de travail des salariés travaillant dans les zones à risques présentant un niveau sonore supérieur au seuil limite inférieur réglementaire de 80 dB(A) et/ou au seuil de crête de 135 dB(C)



à Procédure du mesurage de contrôle
Méthodologie conforme à la norme NF S 31-084

```

    graph TD
      A[Indicateurs de production] --> B[Approche sans analyse du travail  
liste des personnes]
      C[Indicateurs de production] --> D[Approche avec analyse de travail  
liste de GEH]
      B --> E[Mesurage systématique sur toutes les personnes concernées]
      D --> F[Mesurage d'exposition réalisé sur quelques personnes, membres d'un GEH]
      E --> G[Journée]
      F --> H[... Par fonction]
      F --> I[... Par tâche i]
      H --> J[Journée]
      I --> K[Q tâches i (ou événement)]
  
```

Seuils à respecter : « Art. 231-127. - I. - Les valeurs limites d'exposition et les valeurs d'exposition déclenchant l'action de prévention sont

- « 1o Valeurs limites d'exposition = 87 dB(A) ou 140 dB(C) ;
- « 2o Valeurs d'exposition supérieures déclenchant l'action de prévention prévue à l'article R. 231-130 = 85 dB(A) ou 137 dB(C)
- « 3o Valeurs d'exposition inférieures déclenchant l'action de prévention prévue à l'article R. 231-131, = 80 dB(A) ou 135 dB(C).


Nature de la prestation

1. Réalisation d'une visite initiale pour la préparation des plans de mesurage
2. Réalisation d'une information spécifique auprès de l'employeur et/ou du Responsable Sécurité afin de présenter la démarche et les considérations réglementaires en vigueur
3. Réalisation de la cartographie sonore et du mesurage réglementaire des niveaux d'exposition sonore en milieu de travail
4. Rapport de mesurage
5. Réunion de fin d'intervention et de remise des conclusions générales quant au risque d'exposition au bruit dans les locaux



Rapport d'intervention

- Date et référence du rapport et dates de réalisation des mesurages
- Objet de l'intervention
- Description du plan de mesurage
- Indicateurs de production
- Liste des appareils de mesure
- Résultats des mesurages
- Annexes & Plans
- Fiches de résultats
- Calculs d'incertitudes
- Fiches de recommandations techniques et organisationnelles pour satisfaire aux objectifs de sécurité en matière de protection et de préservation des salariés contre les risques dus au bruit.

CADRE LEGISLATIF

Décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006 relatif aux prescriptions de sécurité et de santé applicables en cas d'exposition des travailleurs aux risques dus au bruit et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)

Directive 2003/10/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 février 2003 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit)

Code du travail, notamment art. L. 231-2

NF S 31-084 Octobre 2002 – Acoustique - Méthode de mesurage des niveaux d'exposition au bruit en milieu de travail

ISO 1999 – Acoustique – Détermination de l'exposition au bruit en milieu professionnel et estimation du dommage auditif